Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260402-DEL202621_1-DE

Département d'ILLE ET VILAINE – Arrondissement de RENNES – Canton d'ANTRAIN

Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 2 avril 2026

N° 2026/21

Nombre de conseillers en exercice 15 – de présents 14 – de votants 14
Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 26 mars 2026 ; la séance est publique.

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

Présents : M. DEWASMES, Mme NOEL, M. FUSEL, Mme DEBORD, M. DESTAYS, Mme RAULT, M. PERON, Mme DETOC, M. DUGUE, Mme MORIN-FREBOURG, M. LE FLOHIC, M. GUERIN, Mme ALIX DRUAIS.

Absents excusés : Mme MIRA

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; M. FUSEL est ainsi désigné pour assurer ces fonctions.

5- Objet : Composition du conseil du Centre Communal d'Action Sociale

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21 ;
Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-6 et R. 123-7 et suivants ;

Il est proposé au Conseil Municipal :
De fixer à six membres élus et six membres nommés pour la composition du Conseil d'administration du CCAS,
D'élire les six membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'administration du CCAS

Après avoir rappelé le principe du CCAS, le rôle de son conseil d'administration, et les règles de sa composition telles que définies par les articles susmentionnés, Monsieur le Maire a souligné qu'il était Président de droit.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260402-DEL202621_1-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté le principe de la composition du conseil d'administration du CCAS à six membres élus et six nommés.

Une liste s'est présentée :

Mme Chantal NOEL
M. Augustin FUSEL
Mme Klervi DETOC
Mme Clarisse MORIN-FREBOURG
M. Gwenaël LE FLOHIC
Mme Ghislaine RAULT

Cette liste a recueilli l'unanimité des suffrages

Les nominations de Mme Chantal NOEL, M. Augustin FUSEL, Mme Klervi DETOC, Mme Clarisse MORIN-FREBOURG, M. Gwenaël LE FLOHIC et Mme Ghislaine RAULT prennent effet immédiatement en vertu du dernier alinéa de l'article L.2121-21 du CGCT pour siéger au CCAS.

ADOPTÉ : à l'unanimité

Fait à Vieux-Vy sur Couesnon,
le 2 avril 2026

Le Maire
Pascal DEWASMES

